

À une séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 17 décembre 2007 à 17 h 30, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

3674-171207 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

3675-171207 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 701866 à 701927 154 730,13 \$

3676-171207 **ENTENTE HYDRO-QUÉBEC – PROLONGEMENT RUE DE LA FALAISE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'entériner le document intitulé : « Convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes » à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Gestion BJBG inc. signer par M. Roch Lemieux dans le cadre du projet : Prolongement Rue de la Falaise.

3677-171207 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1081**

Attendu que la Ville de Beupré peut, par règlement et après consultation de son Comité consultatif d'urbanisme, citer à titre de monument historique tout bâtiment et l'ensemble de sa propriété, situés sur son territoire et qui présentent un intérêt historique, architectural ou esthétique;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure, soit l'assemblée tenue le 15 octobre 2007;

Attendu qu'un avis spécial a été signifié le 25 octobre 2007 au propriétaire du bâtiment en conformité avec la Loi sur les Biens culturels;

Attendu qu'un avis public de la tenue d'une séance du Comité consultatif d'urbanisme concernant la citation du bâtiment a été donné le 10 novembre 2007;

Attendu que l'avis de motion a été expédié à la Ministre de la Culture et des Communications;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance publique le 11 décembre 2007 au cours de laquelle les personnes intéressées ont été invitées à faire leurs représentations relativement à la citation du caveau à légumes situé au 11 486 avenue Royale à Beauré;

Attendu que suite à cette séance publique, le Comité consultatif d'urbanisme a émis, le 11 décembre 2007, un avis favorable au Conseil municipal à l'effet de citer monument historique le caveau à légumes situé au 11 486 avenue Royale à Beauré;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1081 intitulé « Règlement pour citer monument historique le caveau à légumes situé au 11486, avenue Royale à Beauré. »

3678-171207 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1085**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1085 intitulé : « *Règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires.* »

3679-171207 **NOMINATION MEMBRES DU C.C.U.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de renouveler le mandat de MM. Cliche, Villeneuve et Gerometta aux sièges 1, 3 et 5 respectivement.

3680-171207 **PROJET DE CONSTRUCTION (GRANDMONT – NADEAU)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le développement du Domaine de la Seigneurie;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3681-171207 **FEUX D'ARTIFICES – MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la tenue de feux d'artifices par la maison « Feux d'artifice Nova » le 31 décembre 2007 à la pente école de la Station Mont Ste-Anne, le tout conditionnellement à l'indice d'inflammabilité au moment de la tenue de l'événement. Si l'indice était élevé et que la présence du Service de protection des incendies était requise, des frais de 500,00 \$ s'appliqueront et seront chargés à Station Mont Ste-Anne, 2000 boul. du Beau-Pré, Beauré, Québec G0A 1E0, à l'attention de M. Charles Mercier.

3682-171207 **VOEUX DES FÊTES – L’AUTRE VOIX**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de souscrire à une annonce dans le cadre de la publication des vœux de Noël au coût de 350,00 \$ dans le journal « L’Autre Voix ».

3683-171207 **COURS D’ANGLAIS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d’autoriser les employés à poursuivre les cours d’anglais pour une période treize (13) semaines représentant un total de trente-neuf (39) heures à raison de trois (3) heures par semaine pour un montant de 3 120,00\$. Les cours débuteront la semaine du 21 janvier 2008.

PÉRIODE DE QUESTIONS

. Aucune

3684-171207 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 17 h 53.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe